



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Temoignage-d-un-avocat-photos-d-un>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau en action > Campagnes et mobilisations nationales > Archives campagnes > Transports nucléaires > Archives suivi des transports > Train d'enfer : transport La Hague-Gorleben (5-9 novembre 2010) > Comptes rendus des actions > **Témoignage d'un avocat + photos d'un CRS français en Allemagne**

13 novembre 2010

Témoignage d'un avocat + photos d'un CRS français en Allemagne

[auch in Deutsch verfügbar, disponible aussi en allemand](#)

L'avocat berlinois Maître Müller témoigne de la scène photographiée par [Christian Säger](#)

L'avocat berlinois Christoph Müller raconte qu'un CRS a "pété les plombs", ce contre quoi il a porté plainte.

Il a vu dimanche 7 novembre à 11:40 entre Harlingen et Leitstade depuis le chemin forestier qui surplombe la voie qu'en dessous sur les rails se trouvait un CRS français en compagnie de policiers fédéraux [NdT : c'est à dire nationaux allemands]. Il avait une protection grise sur son visage et semblait particulièrement agressif. Tout d'un coup depuis les 2/3 de la pente, il a foncé sur un manifestant, l'a attrapé et après un changement de langue de français à allemand lui a crié en bon allemand : "laß meine Mutter..." ("Laisse ma mère"), à la Zidane.

À la suite de quoi les policiers allemands ont suivi le CRS, attrapé le manifestant, ont formé une "cloche" autour des deux et ont relevé - pourquoi ? - son identité.

À la suite de quoi l'avocat Müller a descendu la pente escarpée des abords de la voie pour porter plainte contre le CRS. Le premier policier allemand lui a dit de voir avec son chef qui lui a refusé tout d'abord de recueillir la plainte et lui a demandé de voir avec son commissariat local. Ce n'est que lorsque Maître Müller l'a menacé de plainte pour refus de dépôt de plainte que le responsable d'équipe de la police allemande a pris la plainte, ceci à 11:43 exactement (mais ne l'a visiblement pas fait suivre au commissariat dépendant du coin - StA Lüneburg).

4 à 6 témoins sérieux, de 50 ans environ, connus de Müller, ont eux aussi vu la scène.

Müller a donné son adresse électronique à un photographe présent en lui demandant de lui passer les photos de la scène.

Le groupe de policiers allemands a justifié l'intervention du CRS au nom du "droit de tous" (*Jedermannsrecht*) (ceci, définit dans l'article 127 aliéna 2 du code de police allemand [1], ne permet que d'arrêter une personne "immédiatement prise en flagrant délit" pour éviter sa fuite. Ce qui n'était pas le cas, d'autant plus qu'il n'y avait pas de délit).

Le responsable du groupe de la police allemande a justifié ceci par un accord bilatéral franco-allemand. Celui-ci permet certes un droit de suite de part et d'autre de la frontière sur environ 10 km contre des délinquants en fuite, mais nullement au centre de l'Allemagne contre un bloqueur assis.

L'avocat Maître Müller a faxé à nouveau sa plainte mercredi 10 novembre à 16:13 directement au commissariat de Lunebourg.

Commentaire des [photos](#) de Christian Säger

CRS en action au Wendland. La localisation est à 500 m environ du passage à niveau de Grühagen, qui est approximativement à mi-chemin entre Harlingen et Leitstade.

Photographies disponibles en haute résolution. Le groupe attaqué venait du sud.

Contact via boeseraltermann@gmx.de

Notes

[1] https://www.gesetze-im-internet.de/stpo/_127.html